

Lettre Patoise

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **4 (1901)**

Heft 193

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-285539>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

va mettre à contribution non seulement l'Académie, mais la cour suprême de justice d'un grand pays. Il s'agit de nos voisins de France.

Gabriel Gargan, un des derniers miraculés de Lourdes, qui avait été victime d'une catastrophe de chemin de fer à Montmoreau, a obtenu, contre la compagnie d'Orléans, à raison des suites de cet accident, reconnues incurables, une indemnité de 60.000 francs et une pension viagère de 6.000 francs. La compagnie a perdu son procès en première instance et en cour d'appel. Elle plaide en Cour de cassation pour irresponsabilité ou exagération d'indemnité ou de pension viagère. L'incurabilité de Gargan n'est pas en cause. *Le fait était scientifiquement reconnu.* Or, voilà que Gargan est miraculeusement guéri. Que va décider la Cour de cassation ? Evidemment, elle tournera la difficulté comme on tourne un cap dangereux. Ce serait pourtant l'occasion, réclamée par les libre-penseurs, de faire constater scientifiquement une guérison réputée et reconnue impossible. La cour se dérobera à cette vérification. Mais sa fuite elle-même ne peut être qu'un aveu. Formée à l'école de Renan, elle dira en fermant les yeux : « Le miracle est une impossibilité, donc il n'y a pas de miracle. Gargan était condamné, Gargan est guéri ; nous n'avons à apprécier le cas qu'au point de vue de l'indemnité pécuniaire. »

Il n'en est pas moins vrai, comme l'observe l'*Univers*, qu'il se sera passé entre les deux sentences quelque chose qui s'impose à l'attention des juges. Ceux dont l'âme n'est pas dévastée par l'incrédulité diront comme à Gabriel Gargan à qui on demandait : « Vous attendiez-vous à être guéri ? — Je savais que Dieu est le Maître Créateur. » Assurément, il n'est pas plus difficile de guérir un moribond que de créer un univers.

LETTRE PATOISE

Et y avé aine fois in jûne paysain qu'é-tait allé po la première fois en It velle vizaine et en péssain devain aine pharmacie et voyé in échureu dans sai caige que faissé é virie aine rue. Passe in malin pé li, mon paysain y fé, qu'asse que é fait stuli ? « Ça le commis di pharmacie que fait des pilules. »

Mon homme gobé coli et peu continué son chemin.

Qué que anné apré ai revenié en lai velle et peu ai feu curieux d'allé revisai ce et vié encoué voue son commis, ma foi lai caige ne y étai pu, et pe lé pouche de lé pharmacie étai in pô euvié ai voi in homme qu'aivé les cheveux rouges que remué aivo aine petite palatte en bo dein in caquelon.

Dis voué, qu'é zi fé té bogrement veni gros dé tchin y ne tévo vu. L'homme é cheveux roudges, se voyain dinsse lé aicosté empoigne mon paysain pé le brai et li fo in co de pie au derrie que l'envié canardé omé lé vie, en se relevin et dié en ceux que pécévin péli : « Le bogre ai ne veu pon qui le recouoniéssesse aivo sai tignasse roudge, ai là glorieux et méchain. »

Crépin des bottes.

Menus propos

L'Atlantique en deux jours et demi. On prétend qu'un ingénieur russe, M. Jean de Zakovenko, a inventé un bateau sous-marin capable de faire la traversée de l'Atlantique en Angleterre en deux jours et demi !

On ajoute que ce bateau, qui ferait ainsi plus de soixante nœuds à l'heure, est actuellement en construction dans les chantiers d'un port français. On verra.

Anglais et Irlandais.

Le tenor irlandais Patrick O'Mara donnait l'autre jour à Dublin une représentation de *Faust*.

Au moment où Faust et Méphistophélès allaient disparaître aux enfers, la machinerie se détraque et les deux interprètes s'arrêtent en chemin, leurs têtes seules émergeant au-dessus des planches.

Il y eut un moment d'effroi suivi d'un profond silence. Mais quand tout danger parut conjuré, un Irlandais, du haut du poulaillier, cria :

— Dis donc, Patrick, l'enfer est-il rempli d'Anglais, pour que tu ne trouves pas à te caser ?

Un fou rire accueillit cette énergique boutade.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 191 du *Pays du Dimanche* :

750. ENIGME.

Gazon.

751. HOMONYMES.

1. Hérault. — 2. Héroult. — 3. Héroult. — 4. Hérou. — 5. Hérou.

752. SURPRISE.

L'argent.

753. MOTS EN CROIX.

C
A
P O I R E A U
O
T
T
E

Ont envoyé des solutions complètes : MM. Un futur Vélocemen de la route du Doubs à Soubey ;

Ont envoyé des solutions partielles : MM. Le Pilier du Cercle Industriel à Neuveville ; la Reine de Wyl ; Le sans-culotte de la Coulisse au Locle ; Tapin, le collégien muet à Saint-Imier ; Mariette Cicéron d'Erguel ; L'amie de la Belle-Roche au Noirmont ;

758. CHARADE.

Il faut pour faire mon entier, Atteindre mon second et choisir mon premier.

759. USAGES ET COUTUMES.

LES CHAPEAUX DE FEMME

Depuis quand les femmes gardent-elles leurs chapeaux sur la tête ?

760. LOGOGRIPHE.

Tous les amis des arts, surtout de la peinture,

Au loin rejettent ma figure ;
Je suis blonde, et déplaît plus foncée en couleur ;
Ma sœur, je l'avouerai, me surpasse en blancheur ;

Sans donc s'arrêter à la mine,
A d'autres traits il faut qu'on me devine.

En me décomposant, je sers au voyageur ;
Je renferme en mon sein deux notes de musique

Un instrument qui charme le chasseur ;
Des prisons le registre allégorique ;

De la Fortune un attribut ;
Ce que craint le marin bien plus que Belzébuth ;

Et ce que le piéton parcourt d'un pas agile,
Dans la ville.

761. MOTS EN TRIANGLE.

XXXXXXXXXX 1. Ecrivain du dix-huit^{ème} siècle.

XXXXXXXXXX 2. Contraire de donner.

XXXXXXXXXX 3. Ce qui fait la lumière.

XXXXXXXXXX 4. Grenier de la France.

XXXXXX 5. Port espagnol.

XXXX 6. Fin du tricolore.

XXX 7. Au fond de la coupe.

XX 8. Métal.

X 9. Voyelle.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 24 courant.

Publications officielles

Mises au concours

La place d'ingénieur du VI^{ème} arrondissement, dont les fonctions vont expier, est mise au concours.

S'inscrire avant le 20 septembre courant à la Chancellerie d'Etat.

Convocations d'assemblées.

Bure. — Assemblée communale le 15 à 2 h. pour passer les comptes de l'exercice 1901, etc.

Lajoux. — Assemblée communale le 14 à 8 h. du soir pour décider un emprunt devant couvrir les actions du Régional Glovelier-Saignelégier et nommer une commission.

Montsevelier. — Assemblée communale le 22 à 2 1/2 h. pour fixer le taux de l'impôt des corvées pour 1901/1902 et désigner les chemins à réparer pendant le dit exercice.

Cote de l'argent

du 11 Septembre 1901.

Argent fin en grenailles. fr. 103. — le kilo.
Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 105. — le kilo.

Editeur-imprimeur : G. Moritz, gérant.